

Autres risques

Electricité: électrisation, électrocution

- ♦ **Ne pas intervenir** sur les équipements et les armoires électriques sans habilitation électrique
- ♦ **Ne pas utiliser** de matériels défectueux et le signaler
- ♦ **Ne pas toucher** un appareil sous tension avec les mains mouillées



La réglementation prévoit que
l'employeur doit fournir des
équipements de protection et
que le salarié doit les utiliser

Incendie : asphyxie, brûlures

- ♦ **Alerter** les secours et le responsable
- ♦ **Ne pas utiliser** l'ascenseur
- ♦ **Utiliser** l'extincteur si possible
- ♦ **Evacuer** les lieux



Je signale immédiatement tout
incident à mon employeur



SIEGE SOCIAL

4 Rue Raymond Aron

51520 SAINT MARTIN SUR LE PRE

tél 03.26.70.40.41

Rond Point la Camuterie

Z.A.C Les Accrues 2

51800 SAINTE MENEHOULD

tél 03.26.60.87.99

mail : contactmenou@pst51.fr

24 rue Ampère

51300 VITRY LE FRANCOIS

tél 03.26.74.22.98

mail : contactvitry@pst51.fr

6 rue Frédéric Plomb

51200 EPERNAY

tél 03.26.54.43.95

mail : amter@pst51.fr

Rue Manège

51120 SEZANNE

tél 03.26.54.99.91

mail : amter@pst51.fr

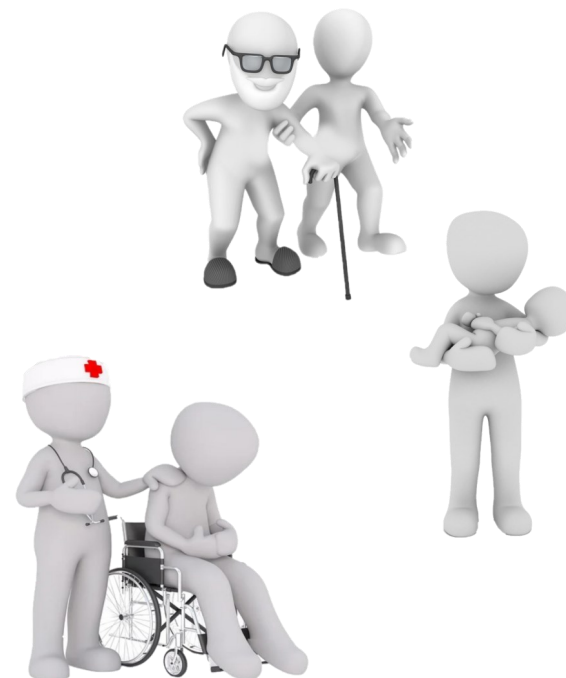
Chaque salarié est responsable de sa
sécurité ainsi que celle de ses collègues

Respectez les consignes de sécurité

N'hésitez pas à solliciter le Service de Santé au Travail

Copyright © "PST 51 2024" Tous droits réservés

Aide à domicile Conseils au salarié



Préservons la
Santé au Travail



Les facteurs de risques

- ▶ Port de charges (poubelles...)
- ▶ Station debout prolongée (repassage...)
- ▶ Port des enfants, aide au coucher, au lever
- ▶ Déplacement du petit mobilier
- ▶ Geste répétitifs (vitres, poussières...)
- ▶ Travail à des hauteurs différentes (nettoyage en hauteur, nettoyage des sols, des plinthes...)
- ▶ Sols mouillés, encombrés
- ▶ Endroits mal éclairés
- ▶ Travail dans les escaliers
- ▶ Travail en hauteur
- ▶ Manipulations des déchets
- ▶ Plaies en contact avec des fluides corporels (sang, urines, selles...)
- ▶ Aide à la toilette
- ▶ Utilisation de produits d'entretien (décapants, désinfectants, dégraissants)
- ▶ Réactions chimiques liées aux mélanges
- ▶ Projections accidentelles



Les effets sur la santé

- ▶ Douleurs dorsales
- ▶ Douleurs des bras, épaules
- ▶ Entorses/fractures
- ▶ Contusions/plaies
- ▶ Coupures/piqûres
- ▶ Contamination
- ▶ Brûlures de la peau
- ▶ Irritations respiratoires
- ▶ Irritations de l'œil

Les conseils de prévention

Postures/manutention manuelle

- ◆ **Faire** attention à ses postures de travail. S'asseoir pour certaines tâches (épluchage de légumes...)
- ◆ **Adapter** les outils de travail à la tâche à réaliser (table à repasser, réglage de la hauteur du lit...)
- ◆ **Utiliser** le matériel d'aide pour le lever/coucher de la personne
- ◆ **Utiliser** le matériel télescopique : (manche de balais, aspirateur...)
- ◆ **Altern**er les tâches de travail



Plaies

- ◆ **Porter** des gants
- ◆ **Porter** une tenue de travail (blouse, surblouse, masque...)
- ◆ **Être vigilant** lors de la présence d'objets coupants (verre, lame) ou piquants (aiguille, seringue)



Chutes/glissades



- ◆ **Porter** des chaussures adaptées (fermées, plates et antidérapantes)
- ◆ **Ne pas marcher** sur un sol mouillé
- ◆ **Utiliser** du matériel télescopique ou du matériel stable (escabeau, marche pied...) pour les travaux en hauteur



Produits chimiques



- ◆ **Porter** une tenue de travail fournie par l'employeur : gants, blouse, lunettes...
- ◆ **Ne pas fumer**, boire ou manger avec les mains souillées
- ◆ **Se laver** régulièrement les mains et en fin de mission
- ◆ **Connaître** la signification des étiquettes reconditionnées
- ◆ **Ne jamais mélanger** les produits



Le Médecin du Travail :

Un interlocuteur privilégié
Il conseille le salarié et l'employeur.
Il est lié par le secret médical.
Il aide à améliorer les postes et à les adapter à l'état de santé des salariés

